

Préserver l'autonomie à domicile

- 
- A photograph of three women sitting on large exercise balls in a bright, minimalist room. The woman on the left is wearing a light blue tank top and white pants, sitting on a light blue ball. The woman in the middle is wearing a pink zip-up jumpsuit, sitting on a purple ball. The woman on the right is wearing a purple t-shirt and light grey pants, sitting on a white ball. They are all smiling and looking towards the camera. The scene is framed by a large orange arc that curves from the top left to the bottom right.
- Évaluer vos besoins
 - Conditions
 - Demande

Préserver l'autonomie à domicile

Pour faciliter votre vie à domicile le plus longtemps possible, l'Assurance retraite Île-de-France vous propose un accompagnement personnalisé par le biais d'une évaluation globale des besoins.

Évaluation de vos besoins

Après prise en compte de votre demande, un professionnel missionné par l'Assurance retraite Île-de-France prendra contact avec vous pour vous fixer un rendez-vous. Lors de sa visite pour évaluer vos besoins, il pourra :

- vous prodiguer des conseils et des recommandations ;
- vous préconiser un Plan d'actions personnalisé (PAP).



**BON
à SAVOIR**

Le Plan d'actions personnalisé (PAP) est un dispositif de conseils, d'aides financières et matérielles qui vous donne les moyens de continuer à vivre chez vous dans les meilleures conditions possibles.

Prestations financées dans le cadre d'un PAP

Les prestations prises en charge concernent les familles d'aides suivantes :

- aide à la vie quotidienne (entretien du logement, etc.) ;
- vie quotidienne et sécurité (téléassistance, pédicurie, aide à la gestion administrative, accompagnement psychologique, etc.) ;
- maintien du lien social (déplacement accompagné, ateliers collectifs de prévention sur l'alimentation, la mémoire, le logement, etc.) ;
- informations et conseils en prévention.

En complément du PAP, l'Assurance retraite Île-de-France peut prendre en charge vos travaux d'aménagement du logement et l'installation d'aides techniques (rehausseur, barre d'appui, etc.).



BON à SAVOIR

L'Assurance retraite Île-de-France accorde, si nécessaire, un financement partiel de ces prestations, dans la limite d'un plafond annuel de dépenses de 3 000 euros. Ce plafond comprend la participation de l'Assurance retraite Île-de-France et votre participation déterminée selon vos revenus. Cette dernière peut varier entre 10 % et 73 %.

Conditions

Pour pouvoir bénéficier d'une évaluation de vos besoins, vous devez :

- résider en Île-de-France ;
- être retraité du régime général à titre principal (et/ou votre conjoint, concubin ou partenaire pacsé sans aucune ressource) ;
- être âgé d'au moins 55 ans ;
- rencontrer des difficultés dans votre vie quotidienne ;
- ne pas bénéficier de certaines prestations¹.

Demande

Il suffit de nous envoyer le formulaire « Demande d'aide pour Bien vieillir chez soi » complété et signé, accompagné de la photocopie de votre avis d'imposition ou de non imposition.

Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur le site www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Retraités/Documentation, par téléphone en composant le **39 60** (prix d'un appel local depuis un poste fixe), dans les agences de l'Assurance retraite Île-de-France, les mairies, les Centres locaux d'information et de coordination (Clic), les prestataires de services, les coordinations gérantologiques, etc.

¹ Allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation spécifique dépendance (PSD), allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), prestation de compensation du handicap (PCH), majoration pour tierce personne (MTP).



www.lassuranceretraite.fr

espace Retraités

Services en ligne

Pour demander votre attestation de paiement, signaler un changement d'adresse ou poser une question.

Rubrique prévention Bien vivre sa retraite

Pour des informations et des conseils : nutrition, santé, logement, etc.



Application Retraite Sécu

sur App Store et Google Play

Pour nous contacter : 39 60, prix d'un appel local depuis un poste fixe. De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.



75951 Paris cedex 19

www.lassuranceretraite-idf.fr

